

Règlement pour le titre de Champion Suisse Beauté & Performance Courses / Coursing

Ce titre est hautement valorisant et devrait être un but rechercher pour l'élevage des whippet et des petits lévriers italiens PLI

Les qualifications suivantes sont requises :

Beauté :

Qualification excellent en classe intermédiaire / classe ouverte / classe utilité ou classe champion au Clubmatch du WWCS.

6 classements parmi les 4 premiers (Ex 1 – Ex 4) lors d'expositions nationales et/ou internationales en Suisse

ou

CAC ou 2 CACIB lors d'exposition en Suisse sous 2 juges différents.

Performance course :

Classement final dans le premier tiers des chiens au départ à un championnat suisse.

La réussite de 6 courses établis en Suisse avec un placement dans le premier tiers des chiens au départ.

Performance coursing :

Classement final dans le premier tiers des chiens au départ à un championnat coursing suisse.

La réussite de 6 coursings établis en Suisse avec un placement dans le premier tiers des chiens au départ.

Règlement pour les courses et coursings :

▶ Les courses des séniors et des whippets « Grande taille » ne comptent pas.

▶ Courses Solo ne comptent pas

▶ Coursings et courses ne peuvent pas être mélangés, il y a donc

Il existe un classement séparé pour courses et coursing :

▶ champion « beauté et performance » WWCS courses

▶ champion « beauté et performance » WWCS coursing

Pour une homologation du titre, le chien doit fournir l'attestation d'aptitude pour l'élevage du WWCS.

Ce titre ne permet pas de s'inscrire en classe champion.

Les photocopies des documents attestant des qualifications requises sont à remettre au président/à la présidente du WWCS. Si les conditions sont remplies, le WWCS remettra un certificat au propriétaire du chien (les frais sont à charge du WWCS).

Les résultats déjà obtenus avant la mise en vigueur du nouveau règlement seront pris en compte pour l'attribution du titre.

En cas de litige dans l'interprétation, le texte allemand fait foi.

Ce règlement a été accepté par l'assemblée générale ordinaire du 26. février 2017.

